

Cambriolage : il fait ses courses de Noël chez la voisine

Cette habitante de Cousance a dû être surprise. Dans la nuit du 21 au 22 septembre dernier, elle entend du remue-ménage dans sa cave. Elle sort de son lit une fois et va inspecter les lieux. Elle ne voit rien d'anormal. Elle remonte chez elle et les bruits perdurent. Elle décide alors d'appeler les gendarmes de Saint-Amour.

De la charcuterie, du vin, de la viande

L'alerte est prise au sérieux ; des militaires du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie se déplacent en pleine nuit. Fouillant la cave de fond en comble, ils parviennent finalement à repérer un homme caché sous une table. Âgé d'une trentaine d'années, cet habitant

de la commune était tout simplement en train de faire ses courses alimentaires de Noël. Après être entré discrètement dans la cave de la victime, il a été interpellé en flagrant délit de vol. Son butin se composait de bouteilles de vin, de charcuterie et de pièces de viande. Dans les prochaines semaines, il sera convoqué devant le tribunal correctionnel de Lons-le-Saunier, sous la forme d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, autrement dit une procédure de « plaider-coupable ».

L'histoire ne dit pas si le malfaiteur a pu passer un bon réveillon de Noël. Nul doute que ses agissements ont chamboulé la victime qui a vécu un réveil nocturne peut-être angoissant.

Maxime COURCHÉ



■ Plusieurs gendarmes jurassiens sont intervenus pour interpellier le malfaiteur en flagrant délit de vol alimentaire. Photo illustration Yves SALVAT